

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 8 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf et le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

Présents : Nathalie ARRIBAS, Joël BAYLAC, Laurent CASTERAN, Pia CRIVELLARI, , Marie-Thérèse HERIVEAU, Pierre LAY, Marie-Hélène LONGEAUX, Gilbert MARTIN, Claudine PINTON, Claude PLUMET, Serge SENSAT, Louis Jean SOUEIX.

Absents : Eliane CHAUVET, Jean-Pierre DEGUITRE, Virginie DOZ (procuration donnée à Marie-Hélène LONGEAUX), Pierre LAY (procuration donnée à Jean-Yves DUCLOS) ; José SANCHEZ (procuration donnée à Marie-Thérèse HERIVEAU), Pierre SAFORCADA (procuration donnée à Claude PLUMET).

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 2 juin 2009, Monsieur Laurent CASTERAN est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET	RAPPORTEUR
 Sécurité civile : information sur le Plan Communal de Sauvegarde et le Plan Particulier de Mise en Sécurité des établissements scolaires	M.-H. LONGEAUX
 Budget principal 2009 : décision modificative n°2	Jean-Yves DUCLOS
 Budget assainissement 2009 : décision modificative n°2	Jean-Yves DUCLOS
 Lotissement à vocation principale d'habitat quartier Armajou	Jean-Yves DUCLOS
 Création budget Lotissement Armajou	Jean-Yves DUCLOS
 Vote budget Lotissement Armajou	Jean-Yves DUCLOS
 Lotissement Armajou : signature du marché	Jean-Yves DUCLOS
 Lotissement Armajou : Prix de vente des lots	Jean-Yves DUCLOS
 Assainissement collectif Armajou : signature du marché	Jean-Yves DUCLOS
 Avenant au marché d'assainissement collectif programme 2008/2009	Jean-Yves DUCLOS
 Avenant au marché de rénovation de la Tour Romane	Jean-Yves DUCLOS
 Avenant au marché d'extension de l'atelier communal	Jean-Yves DUCLOS
 Extension de l'éclairage public rue des Artisans	Marie-Thérèse HERIVEAU
 Pose de lampes d'éclairage public	Marie-Thérèse HERIVEAU
 Convention de servitude des eaux usées quartier du Château	Jean-Yves DUCLOS
 Préau école maternelle : demande de subvention au Conseil Général	Marie-Hélène LONGEAUX
 Travaux d'urbanisation RD 817 : demande d'inscription et de subvention au Conseil Général	Jean-Yves DUCLOS
 Postes CAE	Marie-Hélène LONGEAUX
 Compte-rendu des décisions du Maire	Jean-Yves DUCLOS
<i>Informations et questions diverses</i>	

QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Budget Principal : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du budget principal présentée comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		
16-1641	Emprunt	65 000,00 €
OP 40 - 2184	Mobilier	1 450,00 €
OP 57 - 2318	Atelier communal	1 500,00 €
OP 59 - 2318	Tour Romane	3 000,00 €
27- 27635	groupement de collectivités	13 200,00 €
OP 27 - 21534	Electrification	20 000,00 €
OP 27 - 2318	travaux urbanisation	2 200,00 €
OP 58 - 2318	Ecole	2 000,00 €
OP 60 - 1321	DGE	80 000,00 €
TOTAL		188 350,00 €
Recettes		
OP 57 - 1323	Subvention atelier communal	600,00 €
OP 59 - 1323	Subvention Tour Romane Département	1 100,00 €
OP 59 - 1322	Subvention Tour Romane Région	250,00 €
27 - 27635	Groupement de collectivités	13 200,00 €
024	Terrain Armajou	165 000,00 €
16-16875	Groupement de collectivités	13 200,00 €
OP 60 - 1321	DGE	80 000,00 €
16-1641	Emprunt	-85 000,00 €
TOTAL		188 350,00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget 2009.

Budget Assainissement : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du budget Assainissement présentée comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		
20-203	Frais d'études	-1 825,00 €
23-2315	Travaux	54 704,00 €
TOTAL		52 879,00 €
Recettes		
16-1641	Emprunt	25 000,00 €
13-131	Subvention	27 879,00 €
TOTAL		52 879,00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget Assainissement 2009.

LOTISSEMENT ARMAJOU

Lotissement à vocation principale d'habitat

Vu la décision du 6 mai 2009, dont il a été rendu compte à la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2009, de retenir le cabinet B.E.R.G (Toulouse) afin de réaliser un lotissement à vocation principale d'habitat au lieu-dit Armajou (parcelles D n°976, 977 et 1036) ;

Vu les financements obtenus et les résultats de la consultation des entreprises, le Conseil Municipal confirme la réalisation d'un lotissement à vocation principale d'habitat de 11 lots au lieu-dit Armajou ;

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme la réalisation du lotissement Armajou.

Création budget

La Commune a décidé de réaliser un lotissement au quartier Armajou sur les parcelles D 976, 977,1036 lui appartenant.

Cette opération permettra de disposer d'un lotissement d'habitations individuelles de 11 lots. Aussi il convient de créer un budget pour ce lotissement.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la création du budget Lotissement Armajou pour l'exercice 2009.

Vote budget

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget Lotissement Armajou M14 2009 qui se décompose comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	
DEPENSES	260 000,00 €
RECETTES	260 000,00 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	260 000,00 €
RECETTES	260 000,00 €

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget Lotissement Armajou pour l'exercice 2009.

Signature du marché

Afin de viabiliser les 11 parcelles du Lotissement Armajou, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée le 8 juin 2009 avec publication dans un journal d'annonces légales.

La Commission des marchés a retenu l'entreprise qui s'est avérée la mieux-disante :

ENTREPRISE	SESEN
Montant H.T	58 977,55 euros
T.V.A	11 559,60 euros
Montant T.T.C	70 537,15 euros

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise susdite,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux.

Prix de vente des lots

La Commune va réaliser un lotissement au quartier Armajou sur les parcelles D 976-977-1036 lui appartenant.

Ces 11 lots destinés à l'habitation individuelle auront une superficie moyenne d'environ 1 000 m².

Il est proposé de fixer un prix forfaitaire identique applicable à la vente de chaque lot.

Prix de vente de chaque lot : 28 000 euros.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le prix de vente individuel des 11 lots pour un montant de 28 000 euros.

MARCHÉS

Assainissement collectif Armajou : signature du marché

Afin d'assurer la desserte en assainissement de la voie structurante d'Armajou, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée le 8 juin 2009 avec publication dans un journal d'annonces légales.

La Commission des marchés a retenu l'entreprise qui s'est avérée la mieux-disante :

ENTREPRISE	SAUR
Montant H.T	56 660,00 euros
T.V.A	11 105,36 euros
Montant T.T.C	67 765,36 euros

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer le marché avec l'entreprise susdite,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux

Avenant au marché d'assainissement collectif programme 2008/2009

En raison de travaux supplémentaires concernant principalement l'extension du réseau d'assainissement chemin du Balaric, il convient de signer un avenant en plus-value au marché conclu avec l'entreprise SEE Camille BAYOL.

Marché initial	168 568,50 € HT
Avenant en plus-value (+ 9,89 %)	+ 16 677,13 € HT
Marché final	185 245,63 € HT

Cet avenant a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres le 1^{er} juillet 2009. Celle-ci s'est prononcée favorablement.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant au marché avec l'entreprise Bayol,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux correspondants.

Avenant au marché de rénovation de la Tour Romane

En raison de travaux supplémentaires sur l'édifice, il convient de signer un avenant en plus-value au marché conclu avec l'entreprise LOUGE.

Marché initial	31 772,01 € HT
Avenant en plus-value (+ 9,21%)	+ 2 926,30 € HT
Marché final	34 698,31 € HT

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant au marché avec l'entreprise Louge,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux correspondants.

Avenant au marché d'extension de l'atelier communal

En raison de travaux supplémentaires concernant l'agrandissement des espaces extérieurs en enrobé, il convient de signer un avenant en plus-value au marché conclu avec l'entreprise AZNAR CONSTRUCTIONS (pour le lot 1, le lot 2 étant attribué à Constructions Métalliques du Comminges).

Marché initial	37 558,02 € HT	Lot 1 : 17 558,02 € HT
		Lot 2 : 20 000,00 € HT
Avenant en plus-value	3 675,00 € HT	
Marché final	41 233,02 € HT	Lot 1 : 21 233,02 € HT
		Lot 2 : 20 000,00 € HT

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant au marché avec l'entreprise Aznar Constructions,
- charge Monsieur le Maire d'engager les travaux correspondants.

ECLAIRAGE PUBLIC

Extension de l'éclairage public rue des Artisans

Dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'extension de l'éclairage public Rue des Artisans détaillés ci-dessous:

- Dépose du candélabre existant n°285 et extension souterraine du réseau d'éclairage public de 69 m de longueur.
- Pose de 2 ensembles d'éclairage public (C1 et C2) composés d'un mat cylindroconique en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 7m et d'une lanterne de type "MIRINA" avec réflecteur et lampe SHP100W
- En console sur la façade du bâtiment 162 A, pose d'une lanterne de type "MIRINA" avec réflecteur et lampe SHP100W (L1)

Le coût total de ce projet est estimé à 9 689 €.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 806 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2 806 euros.

Pose de lampes d'éclairage public

Dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux détaillés ci-dessous:

- Dans les quartiers "Jouanicou", "Le château", "Courneille" et "Lamothe", pose sur des poteaux béton existants de 4 appareils d'éclairage public de type "routier" avec capot en fonte d'aluminium, réflecteur ovoïde et lampe SHP100W.

Le coût total de ce projet est estimé à 2 466 €.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 715 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 715 €.

CONVENTION DE SERVITUDE EAUX USEES QUARTIER DU CHÂTEAU

Dans le cadre des travaux d'assainissement collectif quartier du Château, des constitutions de servitude doivent être réalisées.

Les parcelles suivantes sont concernées :

Propriétaire(s)	Parcelles (section et numéro)
BABEL Geneviève	AA 96
GRUNEWALD Paul et Josiane	AA 97
NAVARRÉ Pierre	AA 88, AA 89

La Commune doit régulariser cette situation à l'égard des intéressés par l'établissement de conventions de servitude pour le passage des canalisations.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame l'Adjointe au Maire Marie-Hélène LONGEAUX à signer les actes correspondants.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame l'Adjointe au Maire Marie-Hélène LONGEAUX à signer lesdits actes.

PREAU ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

L'école maternelle de la commune ne disposant pas d'un préau d'une surface suffisante, il convient de procéder à son réaménagement. Ce projet attenant aux bâtiments actuels permettrait de couvrir une superficie d'environ 50 m². Ainsi les enfants de la maternelle disposeraient d'un préau leur permettant de pratiquer de nouvelles activités.

La dépense totale a été évaluée par devis à la somme de 26 987,13 € H.T.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention qui pourrait être effectuée auprès du Conseil Général.

Oùï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Général, et le charge de constituer le dossier afférent.

TRAVAUX D'URBANISATION RD 817 : DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Afin de sécuriser la traversée de la commune au niveau de la route départementale 817, la Municipalité souhaite réaliser des travaux d'urbanisation. Il conviendrait de confier la maîtrise d'ouvrage de ce projet au SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet.

A cette fin, une convention pourrait être signée.

Oùï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition ci-dessus,
- autorise le SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération.

OUVERTURE DE DEUX POSTES EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Considérant les besoins pour l'entretien de l'ensemble des locaux communaux et la surveillance et l'accompagnement des enfants des écoles,

Il est proposé de créer deux emplois d'agent de service à temps non complet en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E) :

- un contrat à 28 heures par semaine,
- un contrat à 26 heures par semaine.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition ci-dessus,
- autorise le Maire à recruter deux postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi aux conditions ci-dessus, et à signer tout document utile au bon déroulement de cette embauche.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS

- Par une décision en date du 4 juin 2009, M. le Maire est autorisé à signer un bail avec M. Alain MARTRES et Melle Sophie BALANT pour un logement conventionné communal situé 2 place de la Mairie au 1^{er} étage. Loyer mensuel hors charges : 528,71 €.
- Par une décision en date du 11 juin 2009, M. le Maire est autorisé à signer un bail avec M. Jérémy BERNARD pour un logement conventionné communal situé à l'ancien presbytère au rez-de-chaussée. Loyer mensuel hors charges : 278,73 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier qui s'est tenue à Villeneuve-de-Rivière le vendredi 3 juillet 2009. Il a été décidé à l'unanimité de réaliser une opération d'aménagement foncier au sud de la RD 817 (ex- RN 117).

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique correspondante se déroulera au mois d'octobre 2009.

Monsieur Martin s'inquiète des conséquences pour la Commune de l'installation des gens du voyage sur un terrain limitrophe de Villeneuve (à proximité du Parc des Expositions). En effet, le raccordement électrique étant réalisé au rond-point du Parc des Expositions, il craint que le coût des consommations électriques soit supporté par la Commune.

Monsieur Duclos rappelle le problème relatif à l'accueil des gens du voyage en Comminges

Séance levée à 23H15.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 8 juillet 2009, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 10/07/2009, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.